Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 007-240700302-20260921-C_202609_132-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202609-132

Du 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt un du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Joyeuse, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, THIBON Jean-François, DELEUZE DALZON Chloé, DI VUOLO Michel, BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, AGNEL Rodolphe, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : AUZAS Vincent (pouvoir de LASTELLA Carole), CHABANE Francis (pouvoir de GILLES Philippe), FLORY Eva (pouvoir de CARRASCO Georges), AUDIBERT Agnès (pouvoir de PIOLAT Didier).

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 37 Pouvoir : 4
Date de la convocation 15 septembre 2026
A été élu secrétaire : GOMEZ ABASCAL Delphine
Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS : CESSION D'UN VEHICULE DE COLLECTE

En décembre 2016, la collectivité à acheter un camion pour la collecte. Ce camion doit être remplacé. Pour cela, l'achat d'un nouveau camion a été budgété pour 2026 à hauteur de 190 000 € HT. Il sera livré mi-octobre.
Il a été décidé de vendre le camion qui sera remplacé. La collectivité a reçu la proposition de l'entreprise 3BVI, pour un montant de 18 500 € H.T.

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son vice-président,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Autoriser la cession d'un véhicule de collecte,
Accepter la proposition de l'entreprise 3BVI d'un montant de 18 500€ H.T pour le Budget annexe Déchets Ménagers,
Autoriser le Président à signer tous documents afférents,
Inscrire les crédits budgétaires nécessaires.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Francis CHABANE
1er vice-Président

Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Joyeuse)

Delphine GOMEZ ABASCAL
Secrétaire de séance